# DESCRIPTION DU VELOMOTEUR TYPE C 45 S

## Construit par la Société "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)
R. C. Seine 54 B 7009

#### 1° PARTIE CYCLE

Cadre. - En tubes d'acter avec suspension arrière du type coulissant.

Fourche. - Télescopique.

Roues. - A royons munies de pneumatiques de 25×3,

Frein arrière. - A tambour avec segments intérieurs, diamètre 120 %, commande au pted.

Freis avant. - A tambour avec segments intérieurs, diamètre 120 % commandé par levier à main.

#### 2° GROUPE MOTEUR TYPE C 45 A

Réservoir à essence. — En tôle d'acter de 0,9 m m, à cheval sur le cadre et clos par un bouchon expandeur. Capacité 8 litres environ, muni à sa base d'un bouchon de vidange.

Moteur monocylindrique. - A essence, fonctionnant suivant le cycle 4 temps, refroidissement par air, distribution par soupapes laterales. Alésage 51 %, course 60 %. Cylindrée 122,569 cm², puissance 1 cheval suivant la formule administrative. Vitesse de régime 2 500 tours-minute, maxima 3,500 tours-minute.

Allumage. - Par volant magnétique haute tension avec curance automatique.

Carburateur. - A niveau constant.

Graissage. - Par circulation d'huile automatique.

Embrayage. - A disques multiples travaillant dans l'huile commandé par pédale et manette au guidon

Changement des vitesses. — A trois vitesses, dont deux toujours en prise, commandé par fourchette et levier à main placé à droite et à l'avant du réservoir d'essence.

Démultiplicateur. - A un pignon de 29 dents solidaire de l'arbre moteur, engrené avec une roue de 84 dents solidaire de l'arbre de boîte de vitesses.

Transmission. - Un pignon de 16 dents solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux une roue de 48 dents solidaire de la roue arrière.

Rapport de la démultiplication en prise directe :

$$\frac{84}{20} \times \frac{48}{16} = 87$$

Rapport de la démultiplication en 2º vitesse :

$$\frac{84}{20} \times \frac{48}{13} \times \frac{25}{17} \times \frac{17}{17} = 12,87$$

Rapport de la démultiplication en 1º vitesse :

$$\frac{84}{20} \times \frac{48}{16} \times \frac{25}{17} \times \frac{25}{17} = 18,83$$

Silencieux d'échappement. — Un tube de 28 m/m de 1 m. environ de longueur, muni d'une extrémité bouchée, et percè de 30 trous de 3 m/m de diamètre, débouche à l'intérieur d'un pot d'échappement comportant une chicane percée de 12 fenter, terminé par une queue de poisson laissant échapper les goz par une fente de 4 m/m. de largeur et de 96 m/m de longueur environ.

Eclairage. — Le vélomoteur est pourvu d'un projecteur avec dispositif code, de 180 m'm de diamètre, d'un type agréé par l'Administration, et à l'arrière, a'un feu rouge avec dispositif d'éclairage de la plaque de police, l'éclairage est alimenté sous 6 volts par le volant magnétique.

### 3° MARQUE DU CONSTRUCTEUR

Pag. A A. N° 7874-49. — Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 14-10-49 sur le vehicule n° 560.002 à moteur n° 560.001 du type C 45 S ci-dessus décrit que ce type satisfait aux articles 2. 3, 21, 22, 23, 24, des alinéas 1 et 2 - paragraphe 1 article 27 et de l'article 48, paragraphe 2 du Code de la Route promulgué par le Dècret du 20 Août 1939 et décrets l'ayant modifié (notamment celui du 5 Juin 1943).

Puissance à admettre par application de la Circulaire Ministérielle du 11 Avril 1927 UN (1) CHEVAL

CATEGORIE : VÉLOMOTEUR.

Vu: Parts, le 14 Octobre 1949 L'Inspecteur Général des Mines, Signé: LAFAY

L'Ingenieur des Mines Signé, PARIS

### DÉCLARATION

A partir du Nº 683.338, les vélomoteurs type "C 45 S" comportent les modifications sutvantes :

Equipement électrique. — Le phare de 180 % agréé A.B.T.P. n° 481 (ou A.B.T.P. n° 497) avec dispositif code comporte en outre un feu de position commandé par le commutateur à main gauche.

Indicateur de vitesse. - Incorpore dans le phare.

Miroir rétroviseur. - Fixé sur la partie gauche du guidon.

Catadioptre. - Agrée sous le n° T. P. C. 114.

Le complément ci-dessus, accompagnant le procès-verbal de réception, constitue une mise à jour de la notice descriptive conformément à l'arrête ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires sont satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée de "LA MOTOCONFORT", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule

- 1 Genre : Velomoteur.
- 2 Marque : Motoconfort.
- 3 Type : C. 45 S
- 4 N° dans la série du type : cadre 692836 moteur
- 5 Source d'énergie : Essence.
- 5 bis Cylindrée (en cm²): 122,569 cm³. 2 ou 4 temps: 4 temps.

- 6 Puissance administrative: I cheval
- 7 Carrosserie :
- 8 Nombre de places assises (y compris le conducteur):
- 9 Charge utile :
- 10 Poids à vide :
- 11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé d'un ensemble

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

690604

b) Que ce véhicule sort de nos usines le pour être livré à 21.6.1955

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

PANTIN le 21.6.1955
(Signature)

ANTINES A